

Mise en ligne le - 3 OCT. 2022

Folio N°:



*st-maurice de beynost*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

PM-2022-123

**Objet : Arrêté temporaire de circulation et de stationnement**

**Le Maire de Saint-Maurice-de-Beynost,**

**Vu** les dispositions du Code de la Sécurité Intérieure notamment ses articles L131-1, L132-1 ; L511-1 ;

**Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2;

**Vu** les dispositions du Code Pénal notamment l'article 610-5 ;

**Vu** les dispositions du code de la route notamment ses article R411-1 et R411-25 ;

**Vu** la demande formulée par l'entreprise « déménagement AC FIOLET » ;

**Considérant** que pour le besoin de travaux « déménagement d'un particulier » il faille réglementer temporairement la circulation et le stationnement montée de la Paroche ;

### **ARRÊTE :**

**Article 1:** La circulation et le stationnement montée de la Paroche au numéro 21 se feront comme suit à partir du 07 novembre 2022 et ce jusqu'au 08 novembre 2022 :

- La circulation se fera en alternat manuellement au niveau du 21 montée de la Paroche ;
- Le stationnement sera interdit à tous véhicules entre le 10 et le 12 montée de la Paroche

**Article 2:** L'ensemble de la signalisation réglementaire, sera mise en place par l'entreprise demanderesse ;

**Article 3:** Voie de recours : tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;



Folio N°:

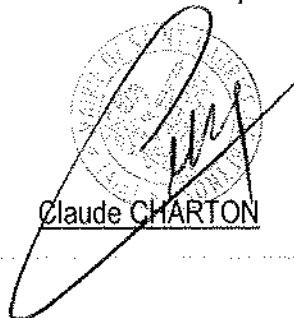
**Article 4:** A charge à chacun des agents habilités, à faire respecter le présent arrêté.

**Article 5:** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de brigade de Gendarmerie de Miribel ;
- Les services de secours ;
- M. le chef de service de la police municipale ;
- L'entreprise « déménagement AC FIOLET » ;
- CCMP ;

*Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le vendredi 30 septembre 2022.*

Pour le Maire empêché, le 1<sup>er</sup> Adjoint,



Claude CHARTON